

Quel est la définition d'un lieu clos en entreprise ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 5 avril 2011

Bonjour,
Dans mon entreprise nous disposons d'un quai de déchargement (environ 10m²), il s'ouvre grâce a une porte de garage.
De la manutention est effectuée sur ce quai par du personnel non fumeur.
En hiver cette porte est fermée, le personnel a t-il le droit de fumer sur ce quai ?
En été la porte est ouverte la plupart du temps, est il autorisé de fumer sur ce quai ?
Quel est la définition d'un lieu clos en entreprise ?
Cordialement.
Réponse :
Si, comme le laisse comprendre votre description, le quai de déchargement se trouve à l'intérieur du bâtiment de l'entreprise ; il y est interdit de fumer en toute occasion comme le précise l'article R.3511-1 du code de la santé publique

Quant à la notion de lieu clos, il semblerait que l'usage l'ait défini comme 'lieu fermé ou ayant la vocation d'être

fermé". Cependant, aucun texte, à notre connaissance, ne définit réellement cette notion de lieu fermé.